

Les services publics d'eau potable en Ile-et-Vilaine



**Syndicat Mixte de Gestion pour
l'approvisionnement en eau potable
de l'Ile-et-Vilaine**

Introduction

Objet de l'observatoire départemental de l'eau potable

Le SMG 35 réalise depuis 2012 un observatoire de l'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine.

Il a vocation à dresser un état des lieux de l'eau potable à l'échelle du département. Il informe sur l'organisation, le patrimoine mais également les performances des systèmes de production et de distribution d'eau potable.

Ce document est également un support de discussion et d'ouverture au dialogue sur les problématiques de l'eau dans le département.

Cette réalisation est une **aide à la décision** à la fois technique et financière, notamment la conception du Schéma Départemental d'alimentation en eau potable.

Contenu de l'observatoire

- ➔ Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable ;
- ➔ Les données techniques sur :
 - les ressources en eau du département
 - les volumes d'eau concernés
 - la performance des réseaux ;
- ➔ Les prix de l'eau observés sur le département.



Exploitation des données

Les données concernant l'exercice 2012 ont été récupérées à partir des données des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités ainsi que du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) de l'ONEMA.

Après un travail de collecte et de traitement d'information, cette synthèse donne un aperçu des données départementales relatives au service de l'eau pour l'année 2012.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/base>.

Sommaire

Introduction.....	1
Sommaire	3
L'organisation des services d'eau potable	4
La structure des services à l'échelle du département	4
La gestion intercommunale de l'eau potable	7
Les modes de gestion des services d'eau potable	7
Les ressources en eau	10
Les prélèvements d'eau dans le département	10
Les échanges d'eau	12
La qualité de l'eau	14
La protection de la ressource.....	15
Les caractéristiques techniques des services d'eau potable	16
La population desservie	16
Les volumes consommés	16
Les performances des réseaux d'eau potable.....	21
Les performances du réseau à l'échelle départementale.....	21
Les performances des collectivités distributrices	24
La connaissance et la gestion patrimoniale du réseau du département.....	26
Le prix de l'eau.....	30
Que recouvre le prix de l'eau ?	30
Analyse des prix de l'eau.....	31
ANNEXES	35

L'organisation des services d'eau potable

La structure des services à l'échelle du département

En Ile-et-Vilaine, la gestion de l'eau potable s'organise sur 3 niveaux :

- **51 collectivités de base** : communes indépendantes ou syndicats intercommunaux des eaux. Chargées de la distribution d'eau potable et, pour certaines, également de la production

Qui adhèrent à

- **6 syndicats mixtes de production (SMP)** qui ont pour principales missions :

- La production d'eau, notamment par les nouveaux équipements
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur leur territoire
- Des missions propres à certains SMP (actions de reconquête de la qualité de l'eau...)



Qui adhèrent au :

- **Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ile-et-Vilaine (SMG35)**, qui a pour principale mission :
 - La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

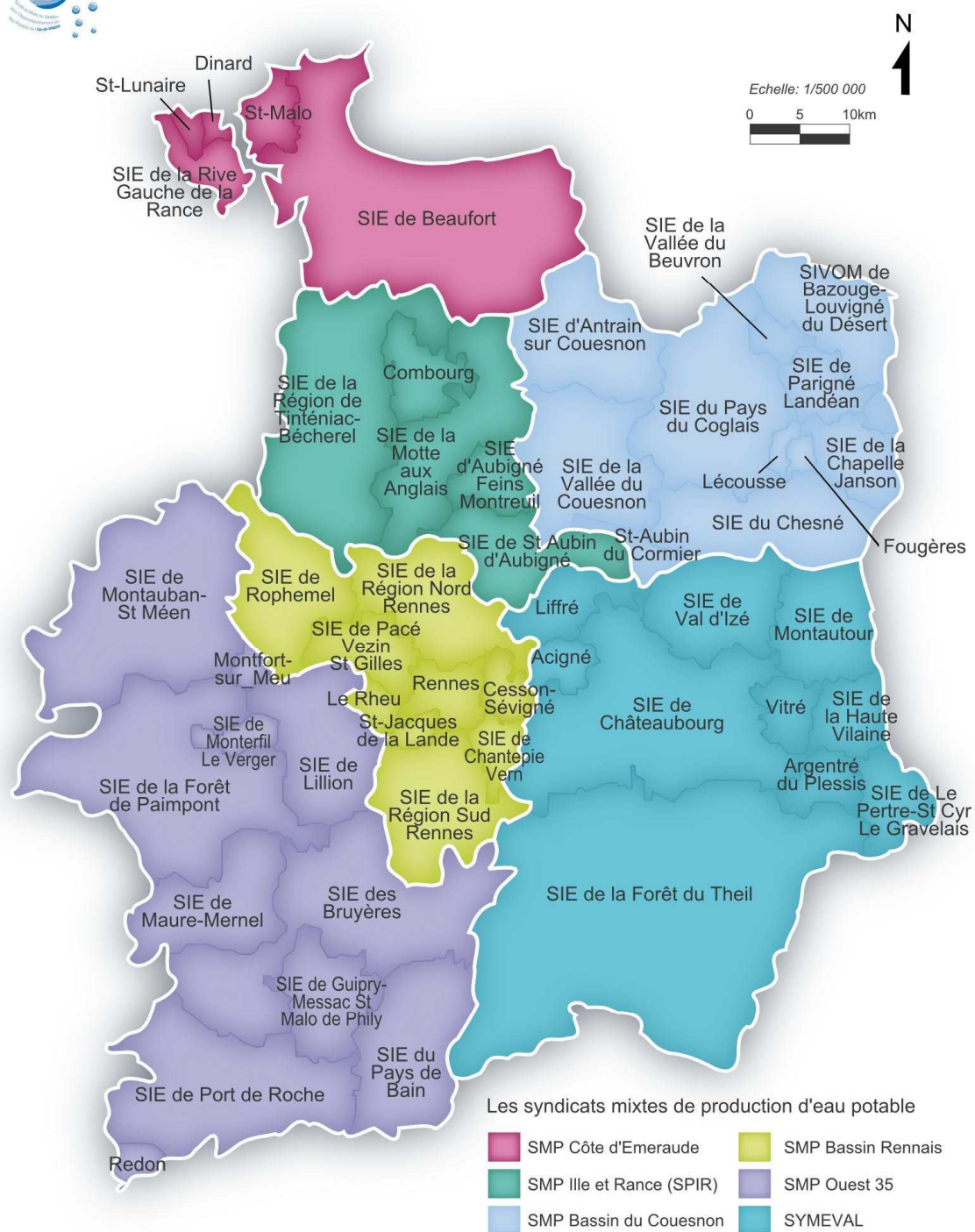
... A SUIVRE :

Des évolutions importantes sont en cours sur les limites et les compétences des syndicats d'eau potable :

- **Le transfert des productions d'eau vers les SMP sur les territoires du SMP du Bassin du Couesnon et du SMPEP de la Côte d'Emeraude ;**
- **La fusion de plusieurs syndicats ruraux, et notamment celle des syndicats des Bruyères et de Maure-Mernel ;**
- **La prise de la compétence « distribution » d'eau par Rennes Métropole, rendue obligatoire par la loi MAPAM sur l'affirmation des métropoles et prévue au 1/1/2015.**



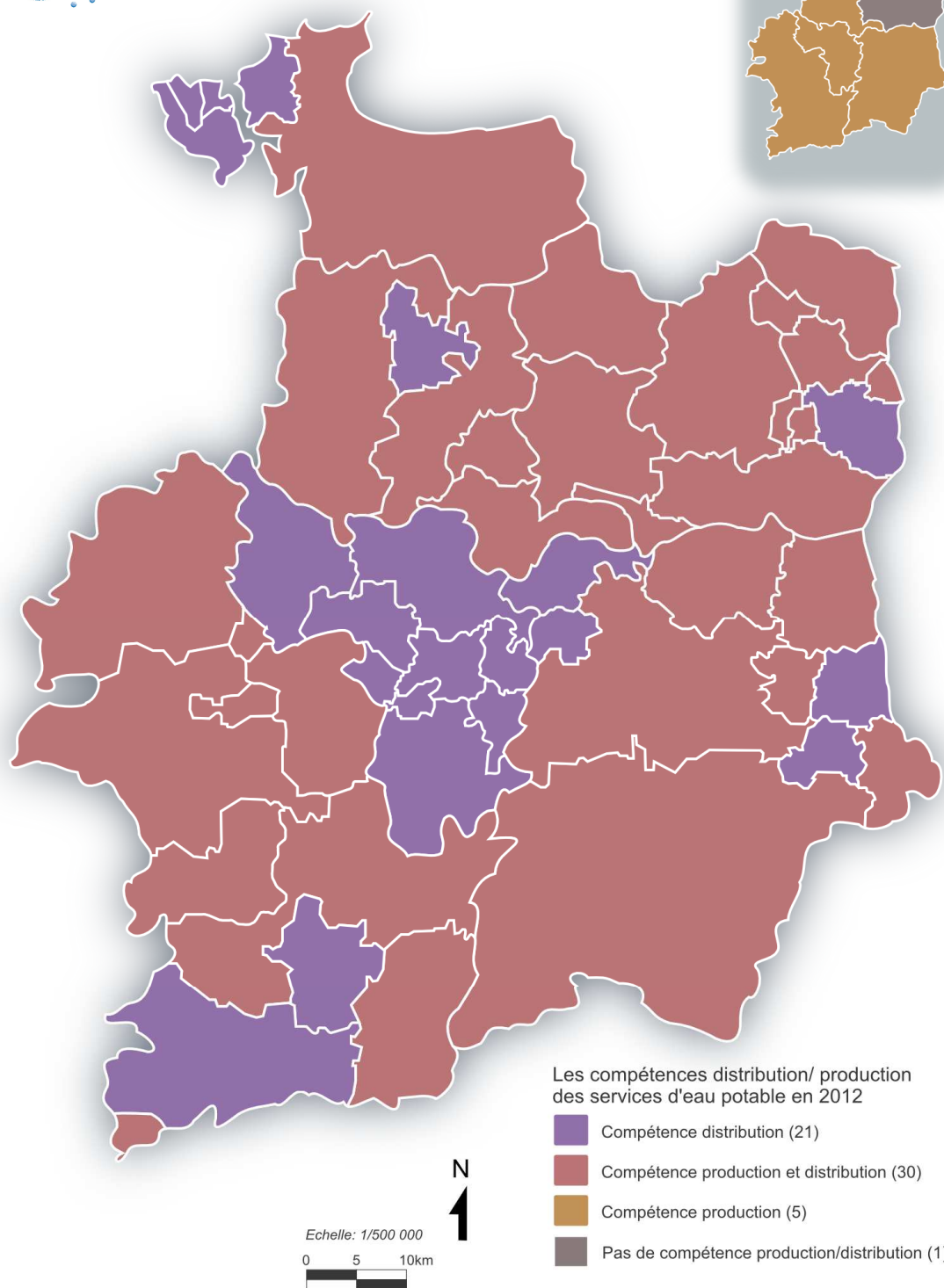
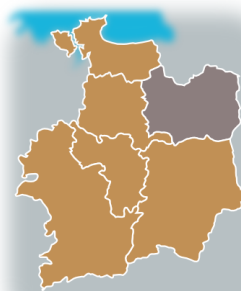
L'organisation territoriale de l'eau potable en Ile-et-Vilaine



Source: IGN BD Cartho, 2013



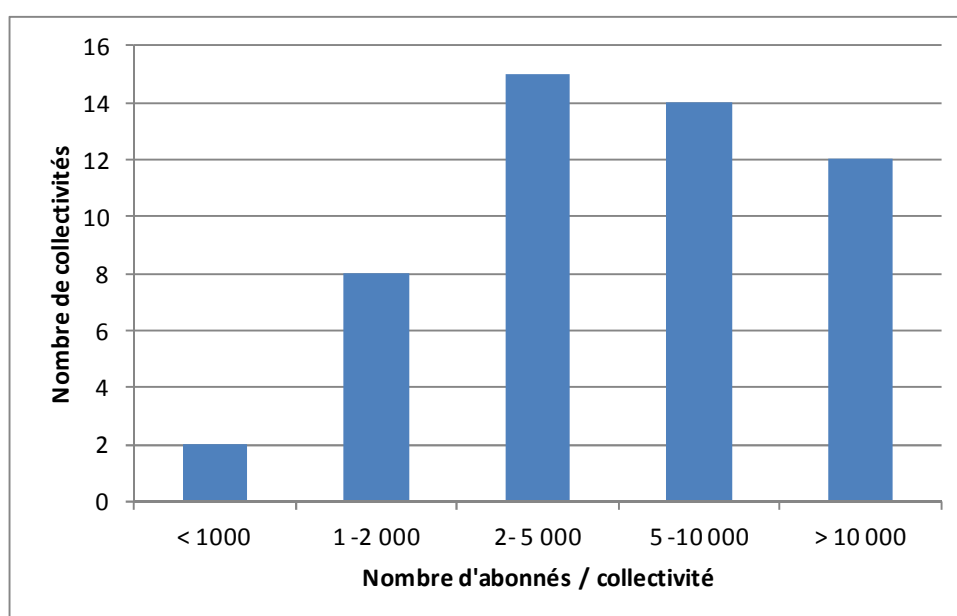
Les compétences des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine



Source: IGN BD Carto réalisation SMG 35 2013

La gestion intercommunale de l'eau potable

- 34 services d'eau potable relèvent d'une structure intercommunale (syndicats d'eau potable) tandis que 17 communes exercent la compétence « eau potable ».
- Plus de 60% des abonnés sont desservis par un service ayant une compétence intercommunale.
- La moitié des collectivités distributrices comptent moins de 5 000 abonnés. Toutefois, plus de la moitié des abonnés sont desservis par une collectivité comptant plus de 10 000 abonnés.



Les modes de gestion des services d'eau potable

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :

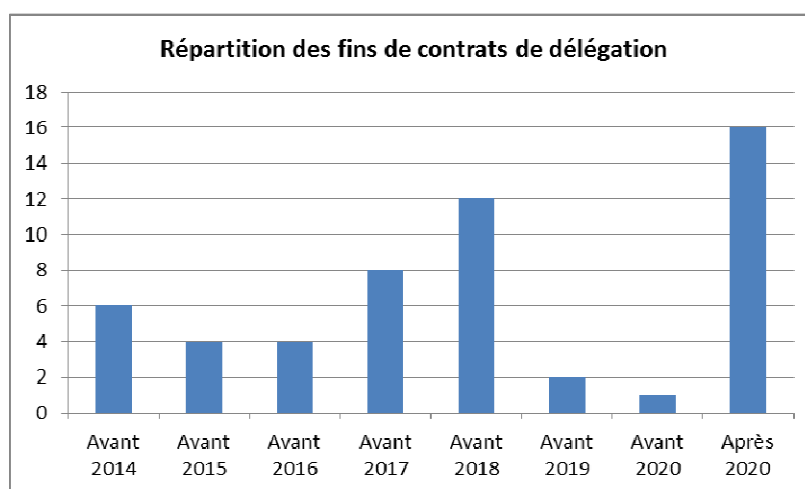
LA REGIE

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de service. Le service finance ses dépenses d'investissement et de fonctionnement par une redevance perçue auprès des usagers. L'exploitation est réalisée aux frais et risques de la régie.

LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

Dans ce mode de gestion, la collectivité est propriétaire des ouvrages de production et de distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service: personnel, achats et fournitures d'exploitation, entretien et renouvellement des équipements. La collectivité est propriétaire des ouvrages de distribution et de production de l'eau potable.

La durée moyenne des contrats de délégation est de 12 ans. L'annexe 1 présente la répartition des exploitants par collectivité, compétences et date d'échéance des contrats.



- ⇒ ***Sur les 51 services de distribution d'eau potable, 3 sont exploités en régie (soit 6 % des services) ce qui représente 44 564 abonnés, soit 9,8 % des abonnés du département. En 2012 une nouvelle régie s'est créée avec la Régie Malouine de l'Eau qui assure la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Malo.***
- ⇒ ***Les 47 autres services de distribution d'eau potable et les 6 syndicats de production sont exploités en délégation (soit 94% des services et 90 % des abonnés).***

... A SUIVRE :

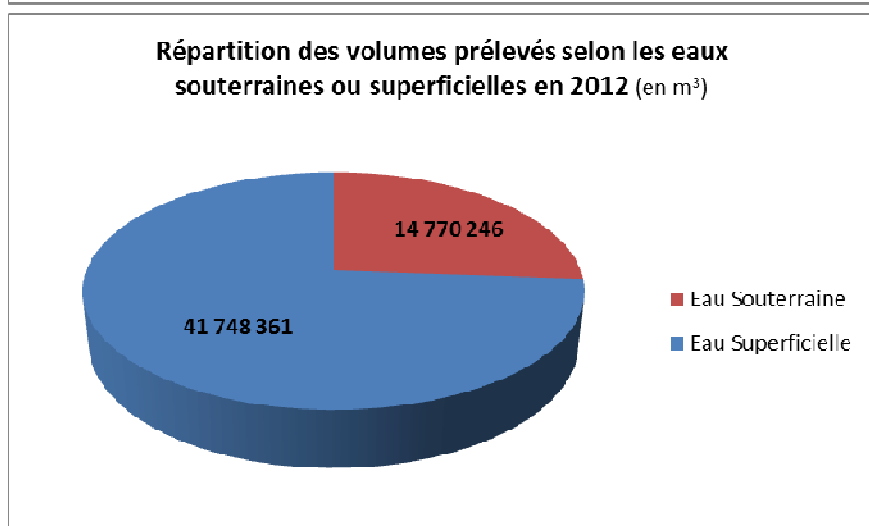
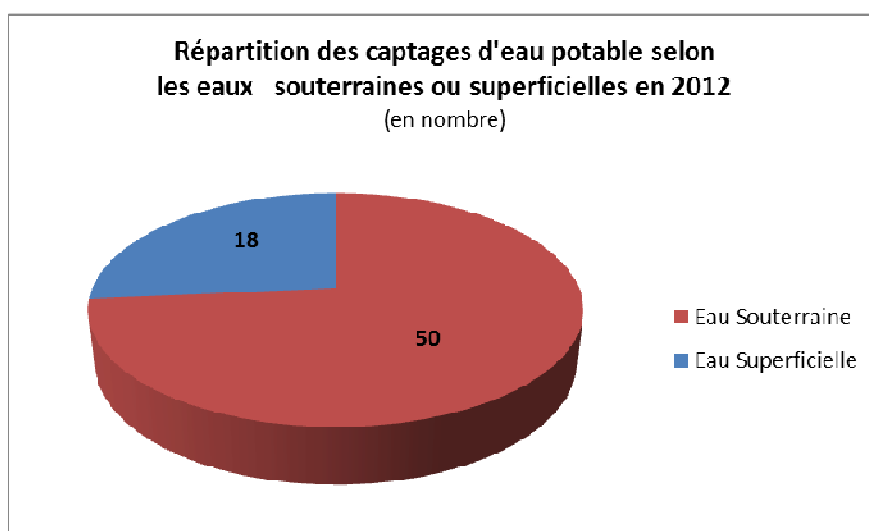
Le SMPBR et la Ville de Rennes ont décidé en 2013 de créer une Société Publique Locale, à laquelle sera confiée l'exploitation de leurs services d'eau potable (production et distribution) à partir de 2015.



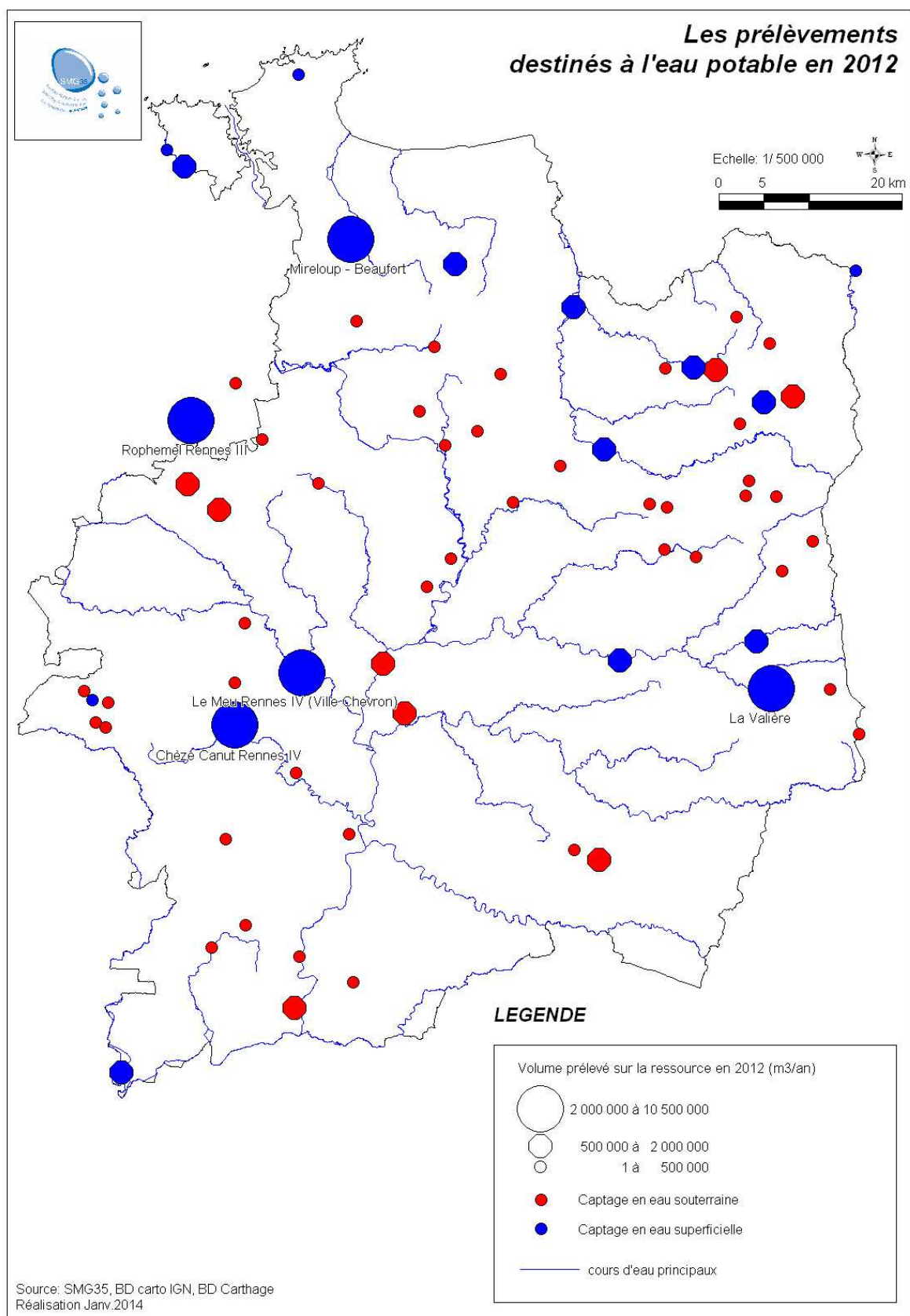
Les ressources en eau

Les prélèvements d'eau dans le département

- 68 captages exploités par les services publics d'eau potable dans le département.
- 74% de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages).
- 26% de l'eau potable prélevée du département est d'origine souterraine.
- 60 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/h.



⇒ ***Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent les 3/4 des volumes prélevés sur le département (contre 1/3 à l'échelle nationale).***



Les échanges d'eau

LES ECHANGES D'EAU DANS LE DEPARTEMENT

Les échanges d'eau entre les collectivités, principalement d'Ille-et-Vilaine, sont essentiels : les 2/3 des volumes mis en distribution par les collectivités distributrices en 2012 ont été produits par une autre collectivité. L'eau potable est échangée en gros entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

- Les 6 Syndicats Mixtes de Production produisent 56% de l'eau potable dans le département et la vendent aux collectivités distributrices (principalement à leurs adhérents).

... A SUIVRE :

Les transferts d'ouvrages et de compétence en cours vont faire augmenter la part produite par les SMP.

LES ECHANGES D'EAU HORS DEPARTEMENT

Certaines collectivités achètent également de l'eau potable sur d'autres départements particulièrement le Morbihan et les Côtes d'Armor.

Globalement en 2012, les volumes importés sur les départements limitrophes ont été les suivants :

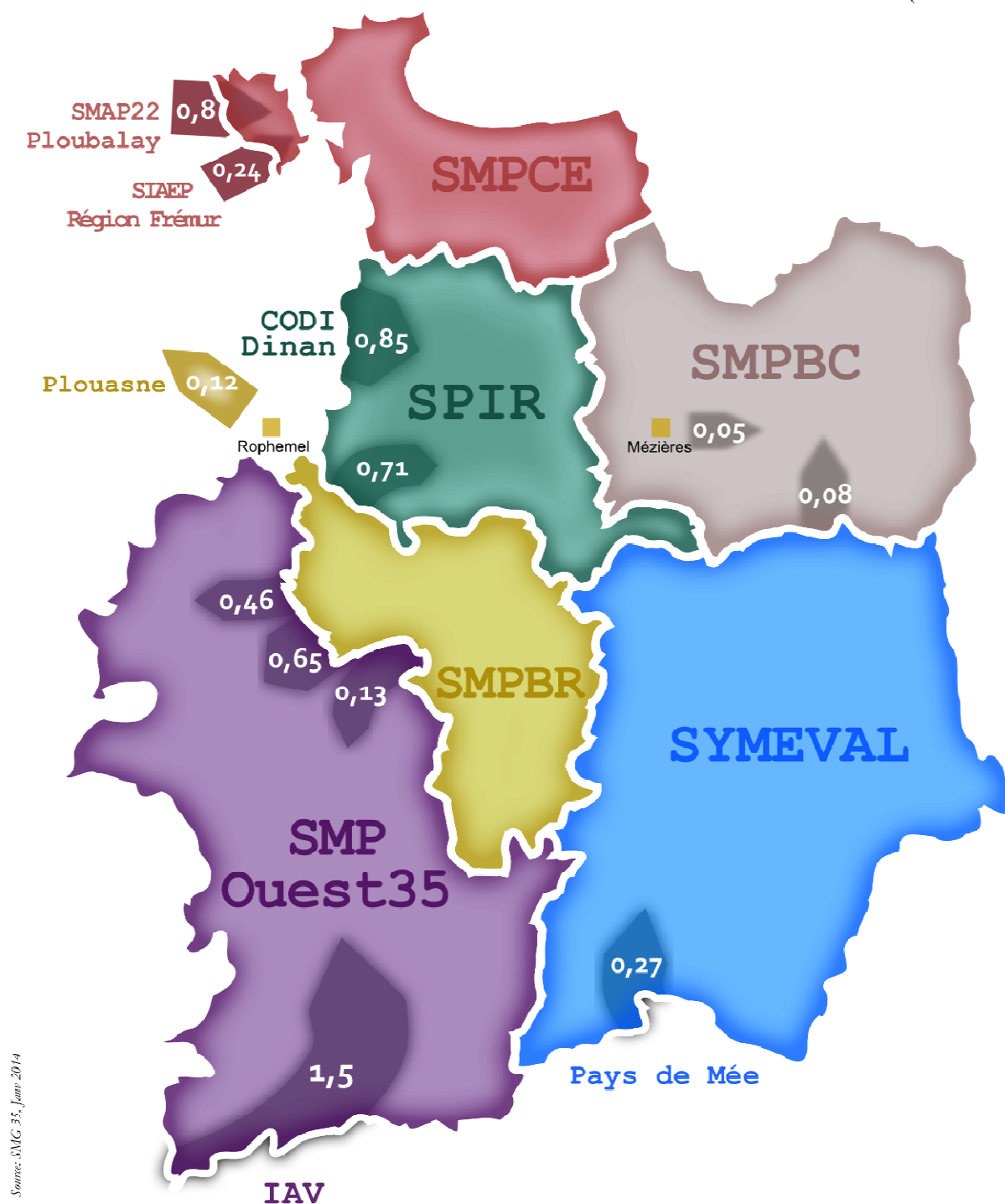
Départements	Volumes importés en m ³
Côtes d'Armor	1 946 739 m ³
Loire Atlantique	275 105 m ³
Mayenne	8 361 m ³
Morbihan	1 494 828 m ³
Total	3 725 033 m³

Le volume total importé varie d'une année à l'autre en fonction de l'état des ressources du département (sécheresse...)

L'Ille et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. En 2012, seuls 165 185 m³ d'eau ont été exportés (principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant au SMPBR mais localisée en Côtes d'Armor).

⇒ ***Les collectivités d'Ille-et-Vilaine importent environ 7% de leurs besoins en eau et n'exportent quasiment pas.***

Imports et exports d'eau pour l'alimentation en eau potable,
entre syndicats de production et départements limitrophes en 2012
(en millions de m³)



La qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de Santé (ex. DDASS). L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html

Par ailleurs, la conformité des analyses par collectivité est disponible sur :

<http://www.services.eaufrance.fr/base>

A l'échelle du département :

- En 2012, sur **4390 analyses bactériologiques et physico-chimiques** réalisées par l'ARS.
- en 2012, **99,9 % des analyses de l'ARS se sont révélées conformes** aux limites réglementaires.
- Sur les analyses de l'ARS en 2012, **4 analyses se sont révélées non-conformes** à la réglementation. Parmi ces 4 analyses, 1 a concerné l'eau distribuée avec une non-conformité sur les teneurs en nickel et AMPA (métabolite du glyphosate).
- L'eau distribuée au cours de l'année 2012 a été de **bonne qualité microbiologique** (aucune non-conformité constatée). Hormis les dépassements de limites cités précédemment, elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.
- A noter qu'à ces analyses du contrôle sanitaire (ARS) s'ajoutent les analyses d'autocontrôle réalisées par l'exploitant.

La protection de la ressource

MISE EN PLACE ET ACTUALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles. La lutte contre les pollutions diffuses, quant à elle, n'est généralement efficace que par la mise en place d'actions sur l'ensemble des bassins versants.

Pour mettre en place un périmètre de protection, une procédure technique et administrative aboutit à la signature d'un arrêté préfectoral, déclarant d'utilité publique la protection du captage. Il institue des prescriptions plus ou moins contraignantes suivant les secteurs pour l'ensemble des usagers (agriculteurs, particuliers, collectivités...).

En 2012, sur les 74 captages du département :

- 69 sont dotés d'un périmètre de protection, dont 9 sont en cours d'actualisation
- 2 captages sont non officiellement protégés par un arrêté préfectoral (procédure en cours)
- 2 captages ont été abandonnés (Lohéac et Raulin).
- 1 nouveau captage est en projet (Plesder)

⇒ ***En 2012, 94 % des captages d'Ille-et-Vilaine possèdent des périmètres de protection déclarés d'utilité publique, représentant presque 97 % de l'eau produite.***

SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le SMG35 assiste les maîtres d'ouvrage pour le suivi de la réglementation liée aux périmètres de protection. La démarche utilisée lors des suivis consiste en une **surveillance basée sur l'observation**. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Cette surveillance complète la surveillance et le contrôle réalisés par les services de l'Etat.

- Suivi des périmètres de protection en 2012 par le SMG35 :

64 suivis réalisés
60 captages suivis
142 infractions constatées

- Le nombre moyen d'infractions par suivi est passé de 4,0 en 2011 à 2,2 en 2012.

- Les irrégularités le plus fréquemment constatées sont :

- le non-respect des règles de pâturage (19%) - les dépôts de déchets (18%)
- les dépôts de fumier (17%) - l'utilisation de produits phytosanitaires (17%)
- les cultures en zone sensible (11%) - l'absence de couverture des sols en hiver (7%).

Les caractéristiques techniques des services d'eau potable

La population desservie

- Population totale en vigueur en 2012 du département : **1 005 986 Habitants**
- Le nombre d'abonnés en 2012 sur le département : **456 596 Abonnés**

Données : données Insee 2009 - décret n° 2011-1994 du 27 décembre 2011

... A SUIVRE :

L'INSEE prévoit une augmentation de la population en Ile-et-Vilaine comprise entre 17% et 32% entre 2012 et 2040.

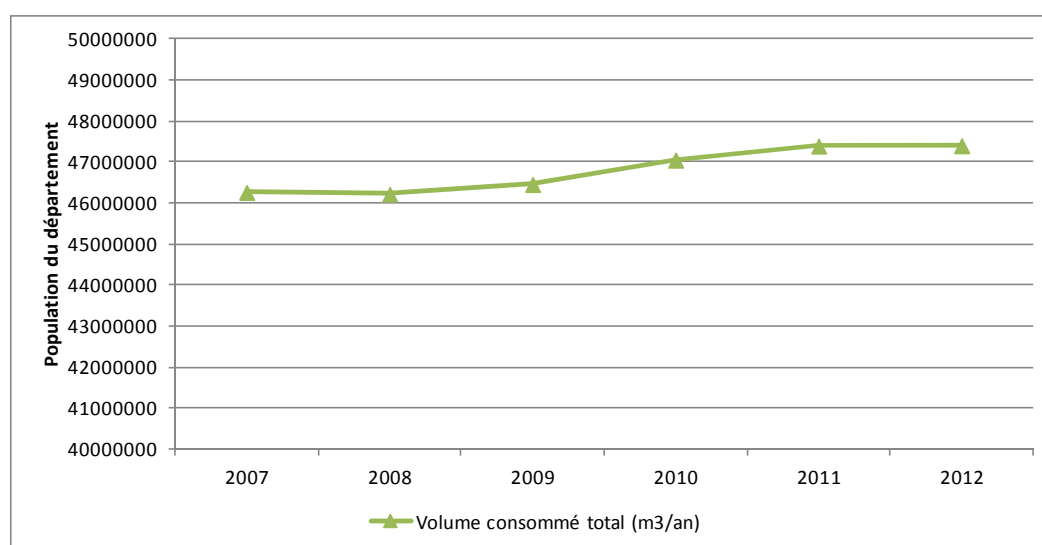
Les volumes consommés

LA CONSOMMATION TOTALE

- La consommation totale sur le département : **47 398 810 m3/an**
- La consommation domestique représente 93 % de la consommation totale

Données : Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique (article L. 213-10-3 du code de l'environnement).

- Sur les 6 dernières années, la consommation **augmente d'environ 0,5% par an** en moyenne. Elle est restée stable entre 2011 et 2012.

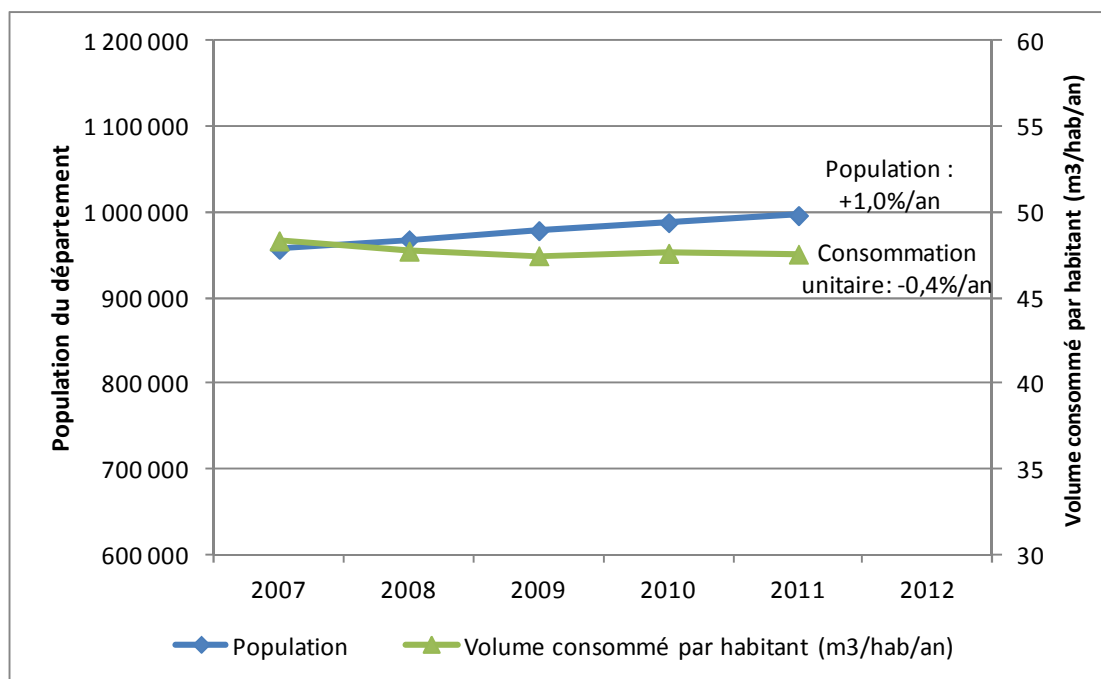


LA CONSOMMATION PAR HABITANT

Données : Les valeurs ci-dessous comprennent la consommation des particuliers ET celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

- La consommation moyenne par habitant : **47,5 m³/habitant/an**
soit **130 L/habitant/jour**

- L'évolution de la consommation par habitant :



La demande en eau potable en Ile-et-Vilaine augmente régulièrement depuis 20 ans, en lien avec l'augmentation de la population.

- ⇒ ***On observe une tendance à la baisse des consommations unitaires d'eau potable. Cette évolution est liée aux modifications de comportements des particuliers, mais aussi des industriels et agriculteurs (économies d'eau, développement des forages privés).***
- ⇒ ***La baisse des consommations unitaires ne suffit pas à compenser la hausse des besoins liée à l'augmentation de la population.***

... A SUIVRE :

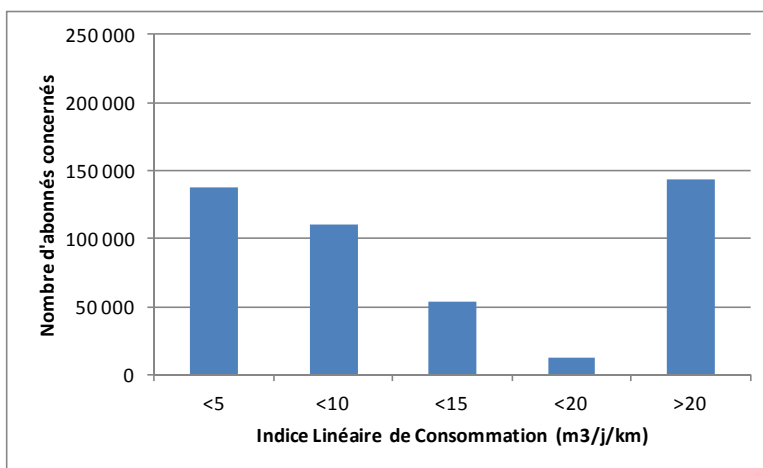
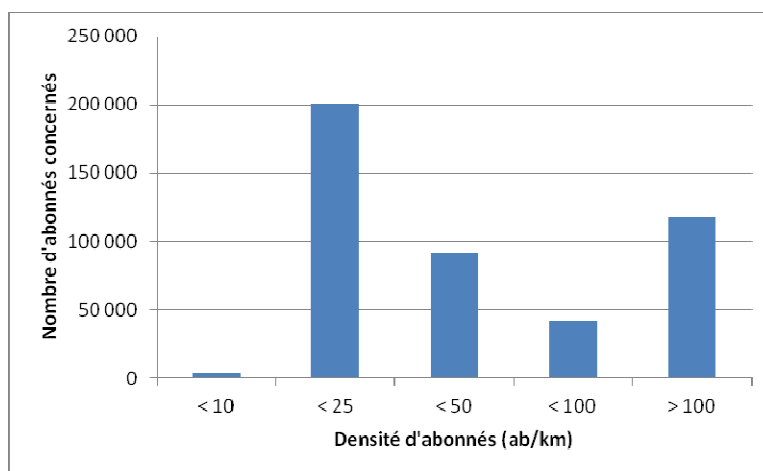
Sur la base des tendances actuelles et au vu des évolutions de population attendues, le volume total consommé devrait continuer à augmenter dans les prochaines décennies.

LES INDICATEURS DE DENSITE

- La densité d'abonnés : **25 ab/km de réseau**
- L'Indice linéaire global de consommation **7,25 m3/km/jour**

L'indice linéaire de consommation (ILC) est le rapport du volume consommé sur la longueur du réseau. Il permet de déterminer le type de réseau, et Il est exprimé en m3 par km de conduites et par jour.

- Ces indicateurs sont évidemment très variables selon le type de collectivité (urbaine ou rurale) :



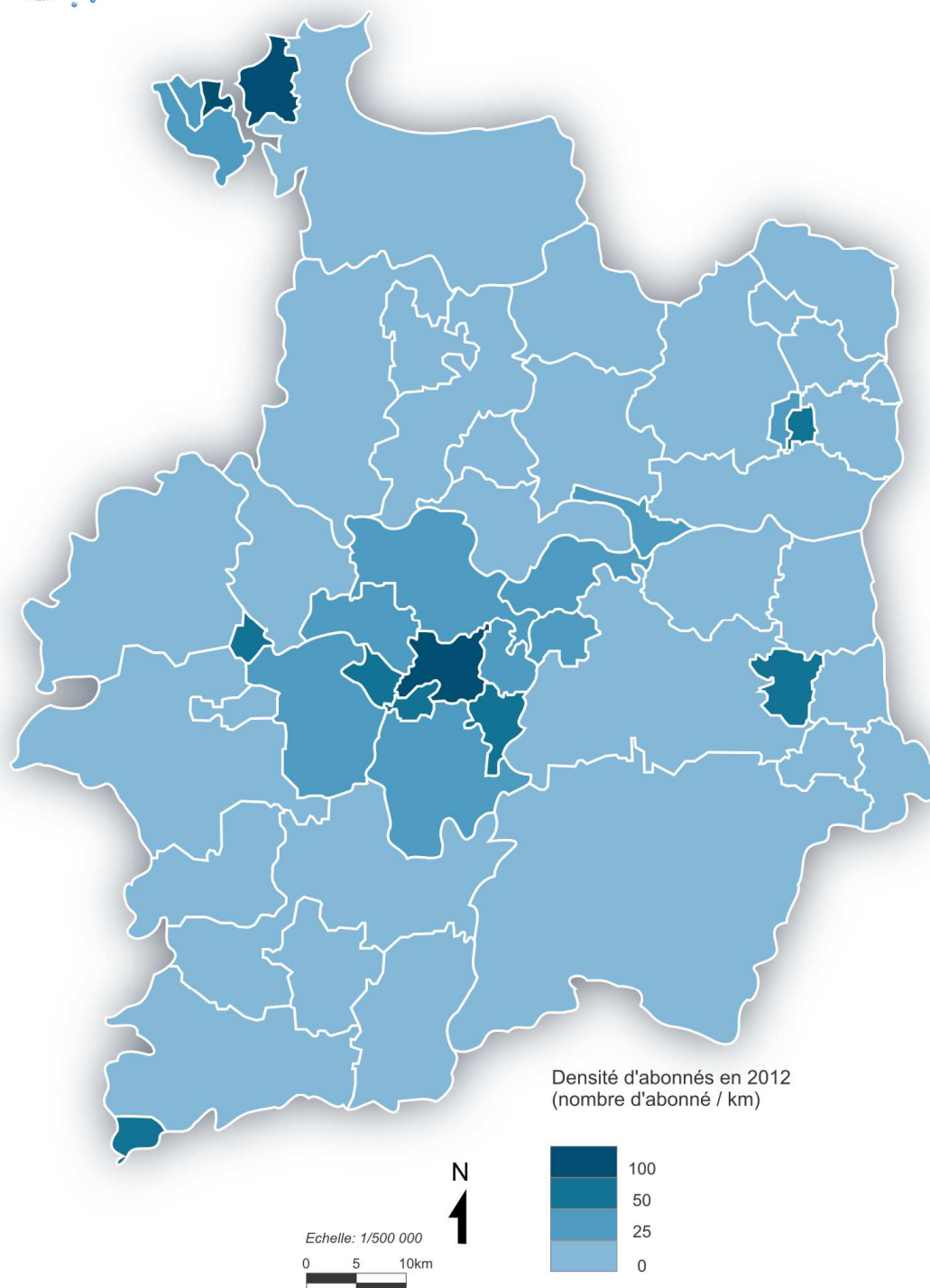
⇒ **La majorité des 51 collectivités distributrices sont des collectivités rurales caractérisées par une densité d'abonnés et un Indice Linéaire de Consommation faible. Environ la moitié des abonnés sont desservis par une collectivité rurale (définition FNCCR)**

Données : classement rural / urbain sur la base de la définition FNCCR : collectivité rurale si densité d'abonnés < 35 ab./km de réseau et si ILC < 15 m3/j/km de réseau.

Le détail des principaux indicateurs physiques par secteur de distribution figure dans le tableau : Bilan technique distribution 2012 en **annexe**.



*Densité d'abonnés par service d'eau potable
en Ille-et-Vilaine en 2012*

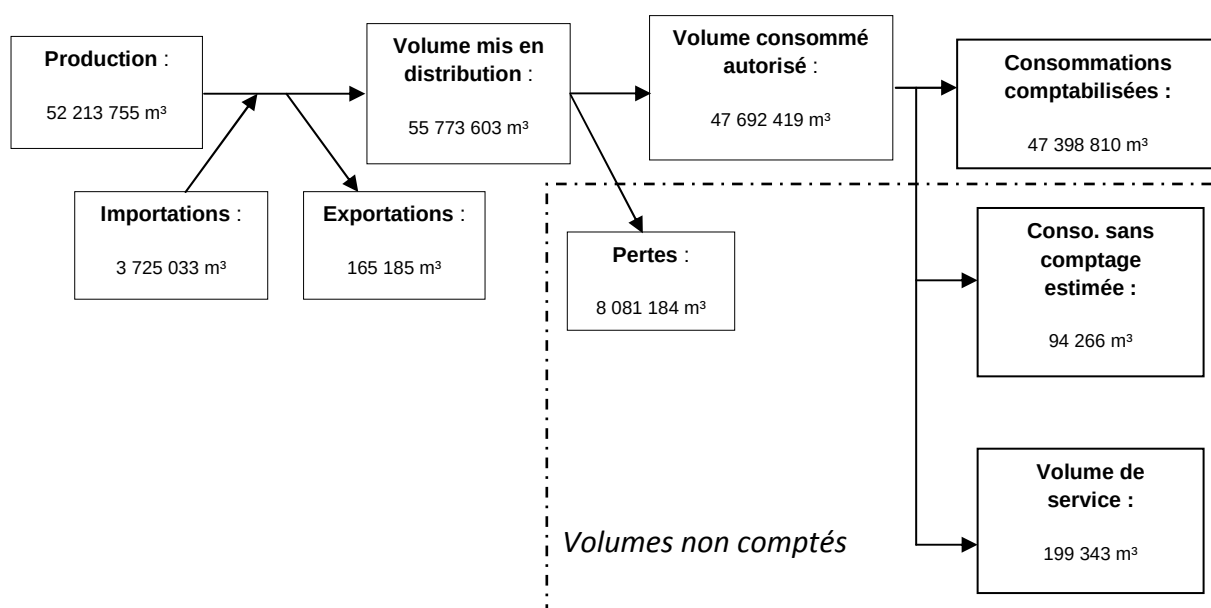


Source: IGN BD Carto réalisation SMG 35 2013

Les performances des réseaux d'eau potable

Les performances du réseau à l'échelle départementale

Le graphe ci-dessous synthétise les volumes mobilisés sur le département :



Les consommations sans comptage correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie.

Les volumes de service correspondent aux besoins liés aux vidanges, purges, lavages de réservoir.

Données : Ces valeurs compilées à l'échelle départementale ne sont disponibles qu'à partir de 2012. Les tendances à long terme sont toutefois décrites dans le chapitre précédent.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit plusieurs indicateurs de performance des réseaux.

LE RENDEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DU DEPARTEMENT

Pour la performance des réseaux, on distingue 2 types de rendement :

Le rendement RPQS, défini par (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations). C'est l'indicateur retenu dans les RPQS

Dans ce chapitre, on présentera aussi **le rendement primaire**, défini par (V consommé facturé / (V produit + V importé – V exporté)). Cet indicateur (non demandé dans le cadre des RPQS) permet de mieux prendre en compte la réalité des réseaux pour les collectivités exportatrices. De plus, il est disponible sur un historique plus long.

- En 2012, Le rendement des réseaux du département (définition RPQS) : **86,2%**

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement « primaire » du réseau de distribution [%]	84,2%	83,2%	82,9%	84,7%	85,0%

L'INDICE LINEAIRE DE VOLUMES NON COMPTES

Données : Indice linéaire des volumes non comptés = (Volumes mis en distribution – Volume consommé facturé) / longueur du réseau hors branchements

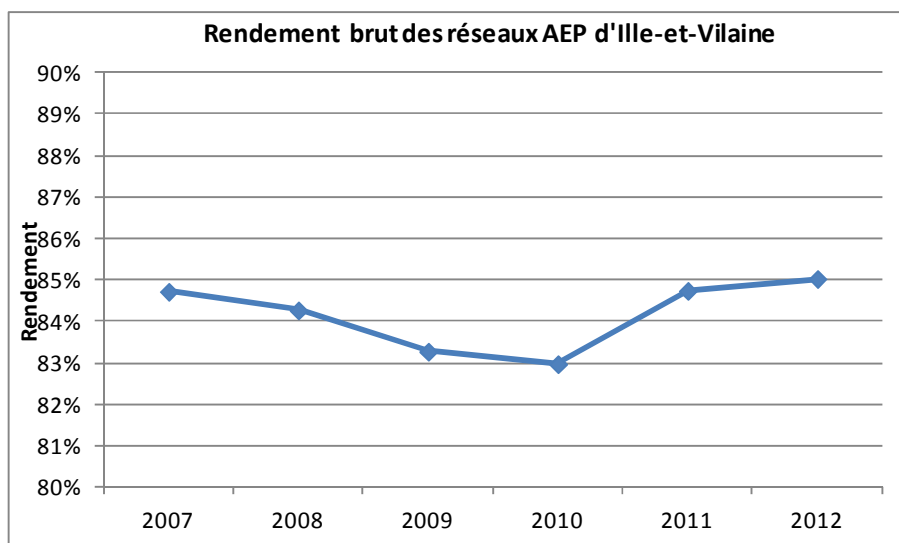
	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,30	1,38	1,49	1,31	1,22

L'INDICE LINEAIRE DE PERTES

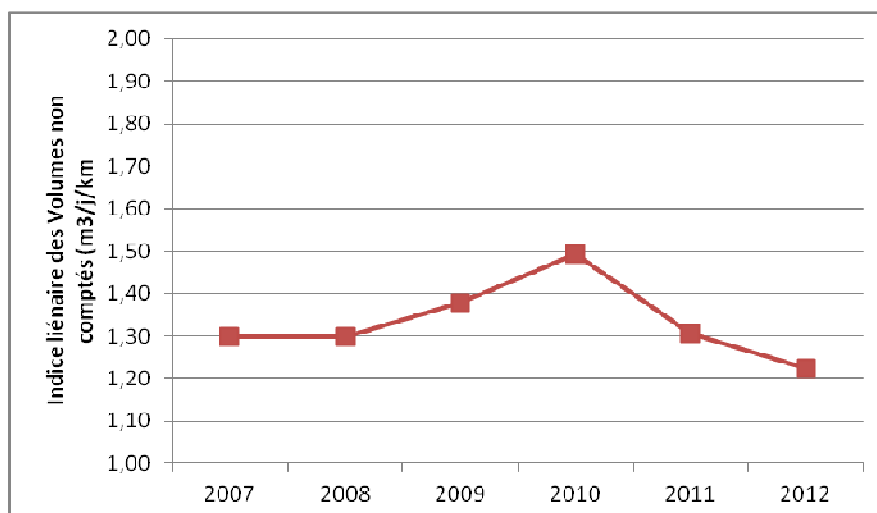
Données : Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements, disponible depuis 2012 (indicateur RPQS)

- L'indice Linéaire de Pertes sur le département : **1,22 m³/km/j**

Evolution du rendement brut du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des Volumes non comptés



⇒ **Le rendement des réseaux d'Ille-et-Vilaine (86%) est meilleur que la moyenne nationale (76% en moyenne) et respecte l'objectif général de 85%. Ce rendement est l'un des meilleurs au niveau national.**

⇒ **On constate une amélioration des performances depuis 2010 après quelques années de baisse (tendance à confirmer sur une plus longue période)**

... A SUIVRE :

Le maintien, voire l'amélioration, des rendements sur le département représente un enjeu important et nécessitera un effort considérable en matière de gestion patrimoniale des réseaux.

Les performances des collectivités distributrices

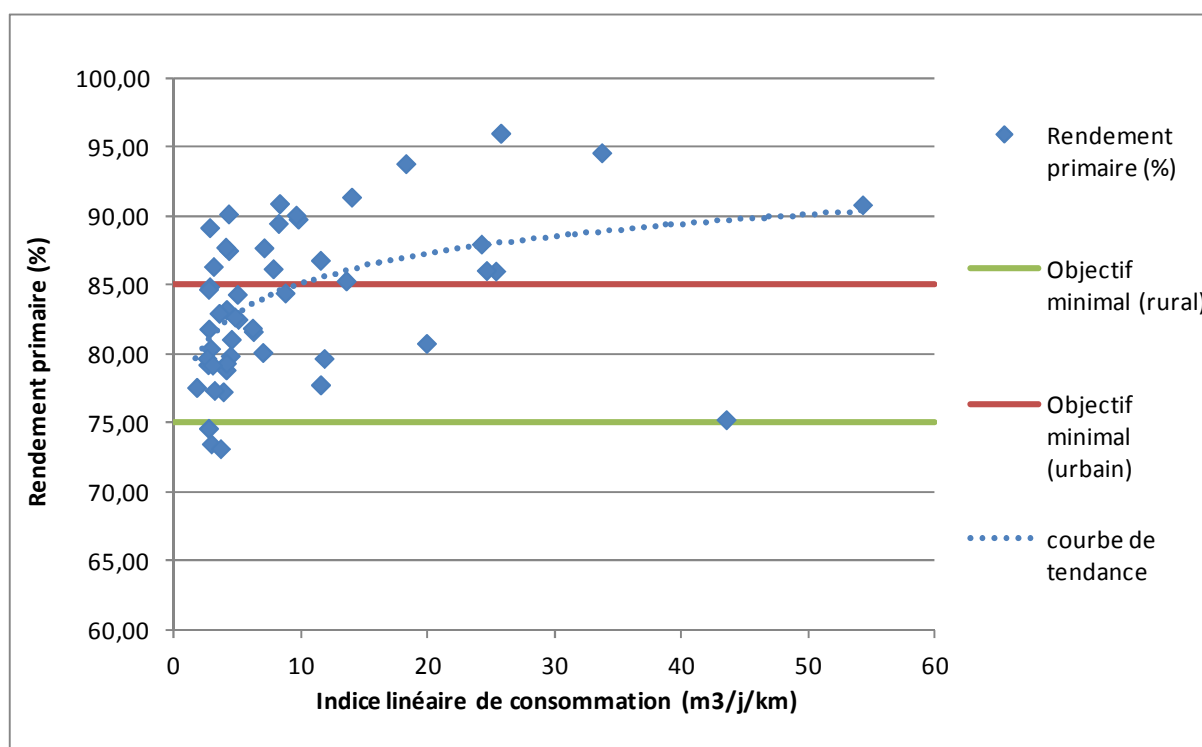
Les performances des réseaux des différentes collectivités distributrices sont détaillées ci-dessous.

Rappel : Pour la performance des réseaux, on distingue 2 types de rendement : le rendement RPQS et le rendement primaire hors VEG (voir définition au chapitre précédent).

- Sur les 51 services de distribution d'eau potable, on observe les valeurs suivantes pour les indicateurs de performance :

Indicateurs de performance	Médiane	Minimum	Maximum
Rendement RPQS	85,5%	74,4%	98,4%
Rendement primaire hors VEG	83,3%	73,2%	96,0%
Indice des volumes non comptés	1,0	0,3	6,8
Indice Linéaire de Pertes	1,0	0,3	6,1

Rendement primaire hors VEG des réseaux des collectivités distributrices en Ile-et-Vilaine

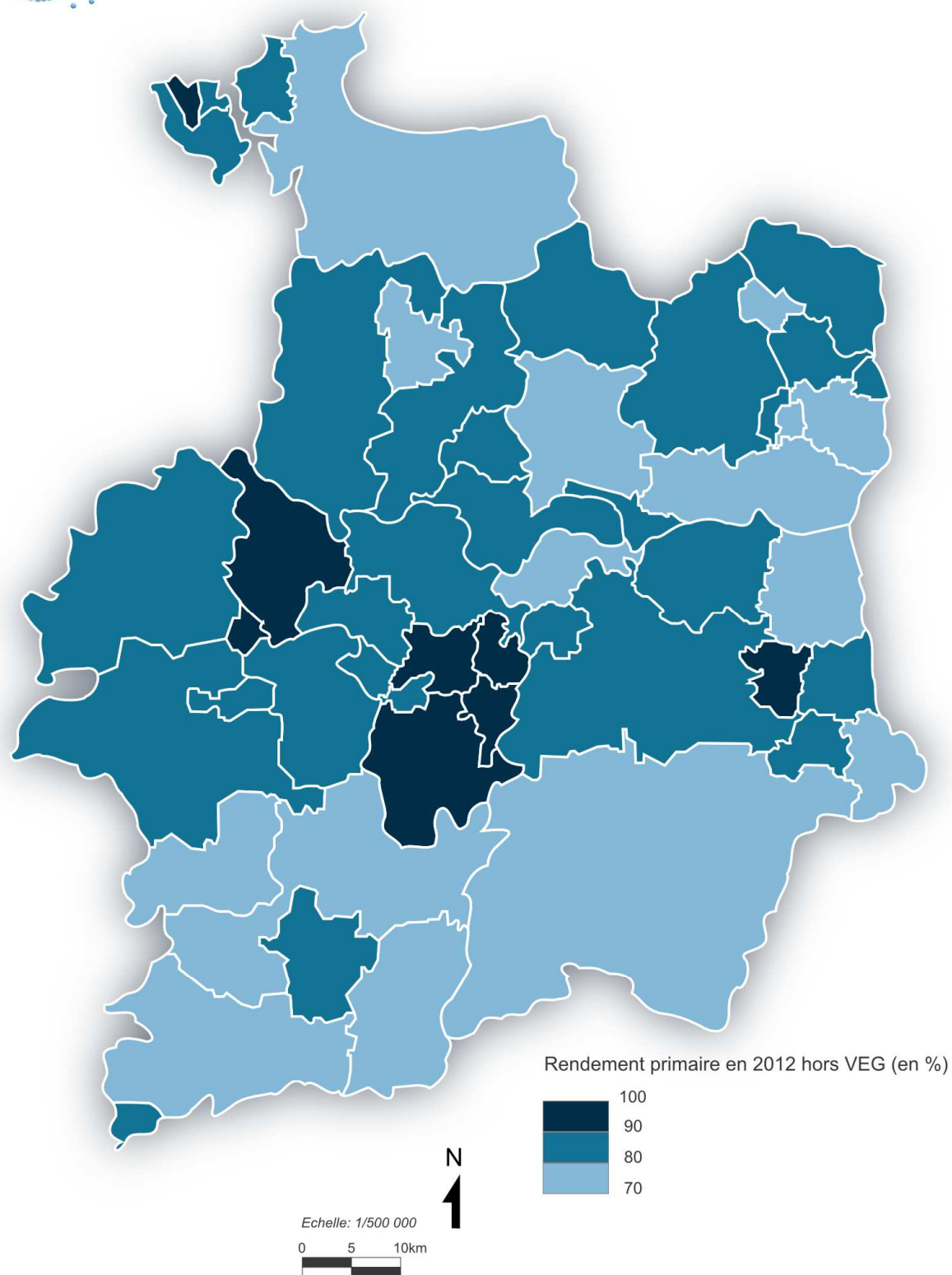


Données : rendements primaires, hors VEG / Objectifs minimaux de rendement : rendement minimaux définis dans le SDAGE

⇒ La grande majorité des collectivités distributrices respectent les objectifs de rendement définis dans le SDAGE. Les différences de rendement sont fortement liées à la densité d'abonnés et à l'indice linéaire de consommation (ILC). D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.



*Rendement primaire du réseau de distribution
par service d'eau potable en 2012*



Source: IGN BD Cartho réalisation SMG 35 2013

La connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux

LE LINEAIRE DE RESEAUX

- Le département compte : **18 031 km de réseaux d'eau potable recensés**
dont **414 km de réseaux de transport appartenant aux SMP**

LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

Données : Le taux de renouvellement des réseaux est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

Cet indicateur est disponible en 2012 sur 38 collectivités, représentant 71% du linéaire de réseaux du département

- Taux de renouvellement des réseaux sur le département : **0,77 % / an.**
- La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

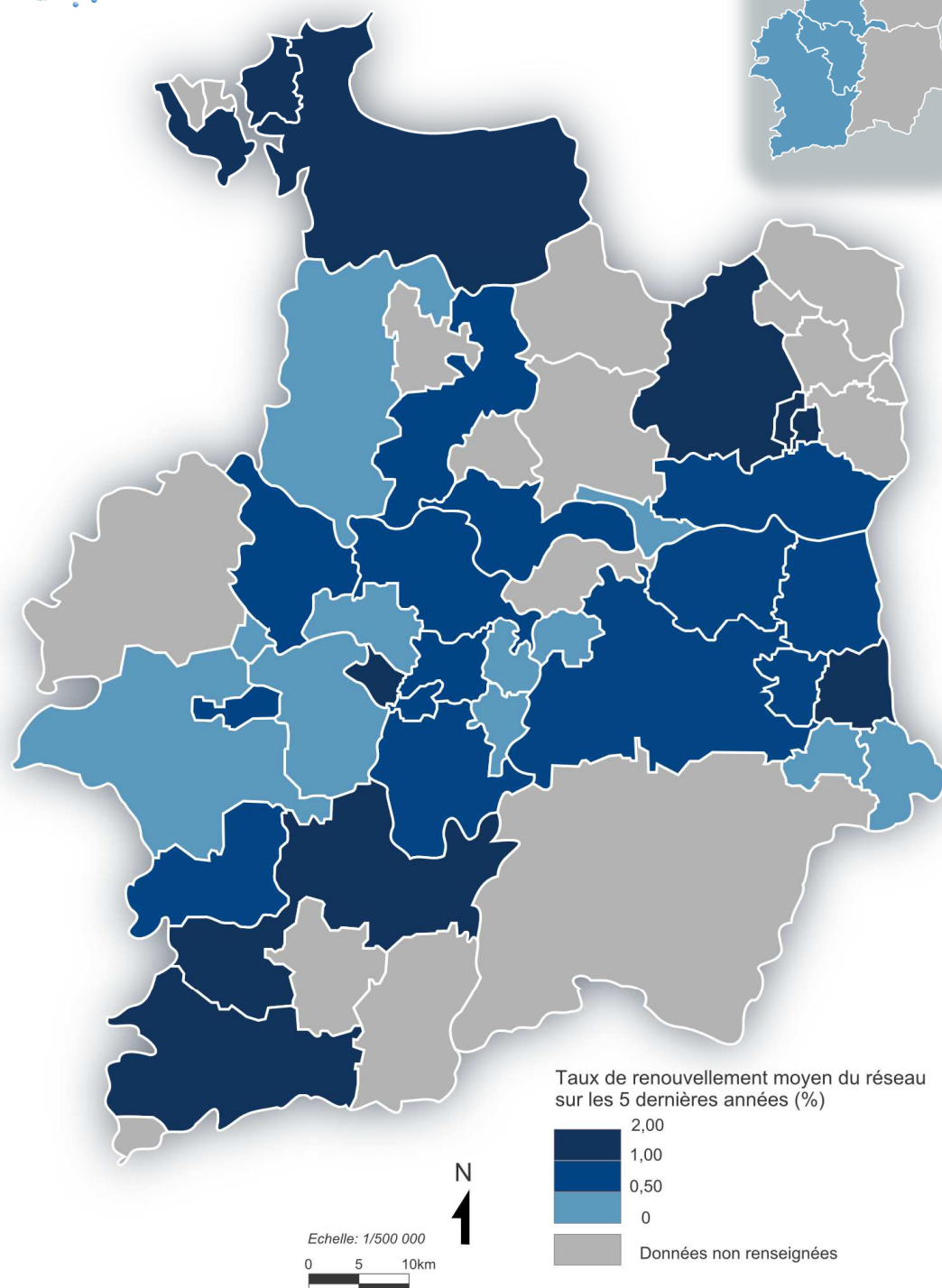
Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Taux de renouvellement	0,58%	0,00%	1,99%

⇒ Au regard de la durée de vie attendue des conduites (comprise entre 50 et 100 ans), le taux de renouvellement global à l'échelle du département devra nécessairement augmenter dans les années à venir pour assurer le maintien de l'état et des performances du réseau.

Les taux de renouvellement extrêmement variables dépendent de l'âge des canalisations en place mais aussi de l'effort de renouvellement porté par les collectivités distributrices.



*Renouvellement moyen du réseau
en Ille-et-Vilaine en 2012*



Source: IGN BD Cartho, ARS 35 Réalisation SMG 35 2013

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements est la constatation comptable d'un amoindrissement irréversible de valeur d'un élément d'actif immobilisé, résultant de l'usage du temps, d'un changement technique ou de toute autre cause.

Les Dotations aux Amortissements sont indispensables pour pouvoir équilibrer budgétairement les investissements des collectivités (essentiellement le renouvellement des réseaux pour les collectivités distributrices). Elles sont financées par le budget de fonctionnement.

Donnée : Cet indicateur est disponible en 2012 sur la quasi-totalité des collectivités distributrices suivies par le SMG35 (45 collectivités représentant 59% des abonnés).

- **Montant total des dotations aux amortissements** sur le département * :

9 132 438 €/an

soit **671 €/an/km de réseau**

- La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Dotation aux Amortissements (€/km de réseau)	519 €/km	233 €/km	3 422 €/km

** : hors SMP, sur les services pour lesquels la donnée est disponible*

Les valeurs élevées de certaines collectivités peuvent s'expliquer par la présence d'un patrimoine particulier (usines de traitement, réservoirs...). Les valeurs les plus faibles témoignent par contre d'une sous-évaluation du patrimoine et des besoins en renouvellement.

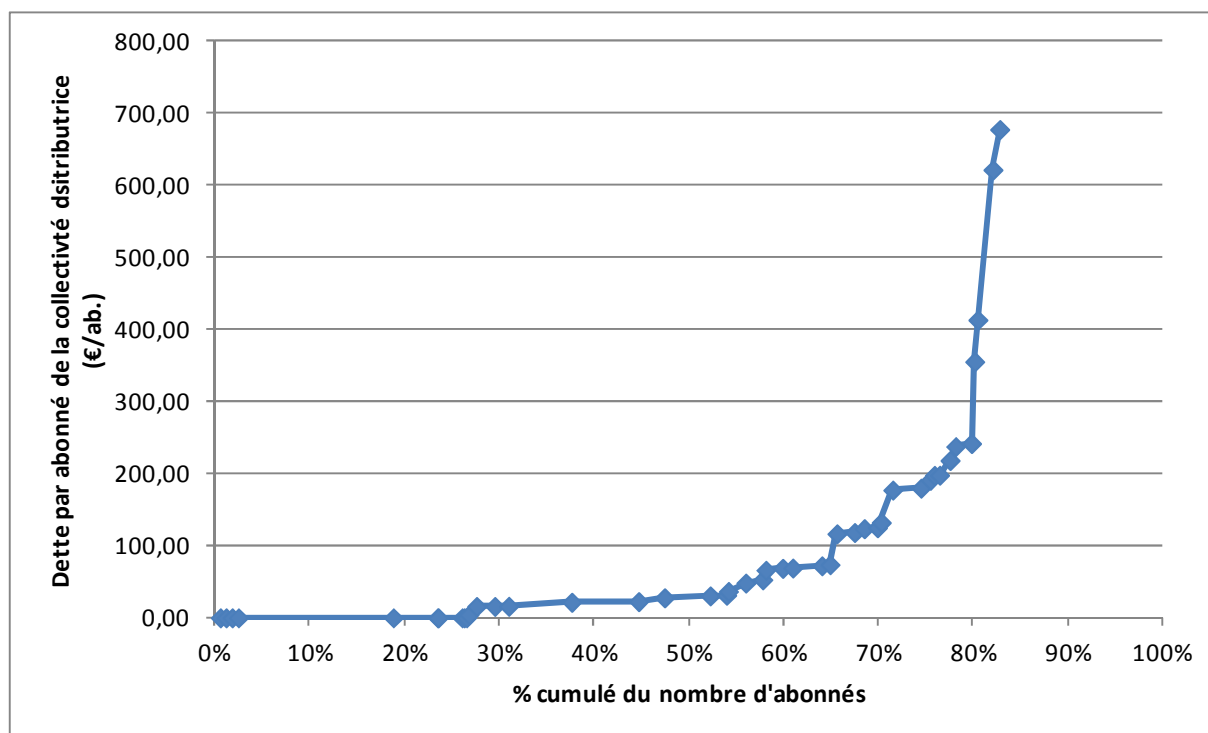
⇒ ***Dans les collectivités où le taux de renouvellement et les dotations aux amortissements sont les plus faibles, le renouvellement inévitable des réseaux dans les années à venir se traduira par une augmentation des dépenses et donc du prix de l'eau.***

L'ETAT DE LA DETTE

- L'encours de la dette des services d'eau potable (hors SMP) : **67 €/abonné**

Données : Cet indicateur est disponible sur les services représentant 83% des abonnés du département.

Répartition des abonnés des services du département en fonction de l'endettement du service



- La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est la suivante :

Indicateur	Médiane*	Minimum*	Maximum*
Dette par abonné (€/abonné)	50,46 €	0,00 €	677,85 €

* : sur les services pour lesquels la donnée est disponible

A noter qu'à cette dette des collectivités distributrices s'ajoute celle des Syndicats Mixtes de Production, qui ont en charge des investissements importants (usines, conduites d'interconnexion). Toutefois, les SMP bénéficient de la participation du SMG pour le remboursement des emprunts liés aux ouvrages inscrits au schéma départemental.

⇒ **Dans les collectivités où les endettements sont les plus importants, le financement des travaux à venir (essentiellement le renouvellement des réseaux) par emprunt sera difficile.**

Le prix de l'eau

Que recouvre le prix de l'eau ?

LE COUT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées sont assurés par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ».

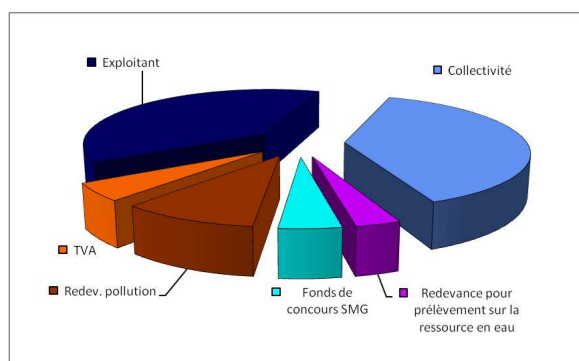
Le prix de l'eau comprend :

- la fourniture de l'eau potable (la production, le traitement, le transport, le stockage, la distribution, les contrôles) ;
- pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, l'assainissement collectif (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le traitement des boues, les contrôles);
- les taxes et redevances.

LA FACTURE D'EAU

Sur la facture d'eau, on distingue 4 rubriques :

- **La part pour la collectivité** fixée par délibération chaque année (part fixe + part proportionnelle à la consommation)
- *En cas de délégation de service public, la part pour le délégataire*, fixée par les modalités du contrat d'affermage (part fixe + part proportionnelle à la consommation)
- **Les taxes et redevances :**
 - La redevance pour le prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'Eau)
 - La redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)
 - Le financement du fonds départemental de concours du SMG35
 - La TVA
- Par ailleurs, la facture d'eau intègre également les coûts liés à **l'assainissement** des eaux usées (variables selon le type d'assainissement : collectif ou individuel).



Exemple de décomposition du prix de l'eau potable en Ile-et-Vilaine
(Collectivité dotée d'un contrat d'affermage - Délégation de service Public)

Analyse des prix de l'eau

LE PRIX MOYEN SUR LE DEPARTEMENT

Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement.

Le prix moyen de l'eau potable pour les abonnés d'Ille-et-Vilaine au 1/1/2013 est de 2,54 €/m³. Cette valeur est en diminution de 0,3% par rapport au prix moyen au 1/1/2012. (Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

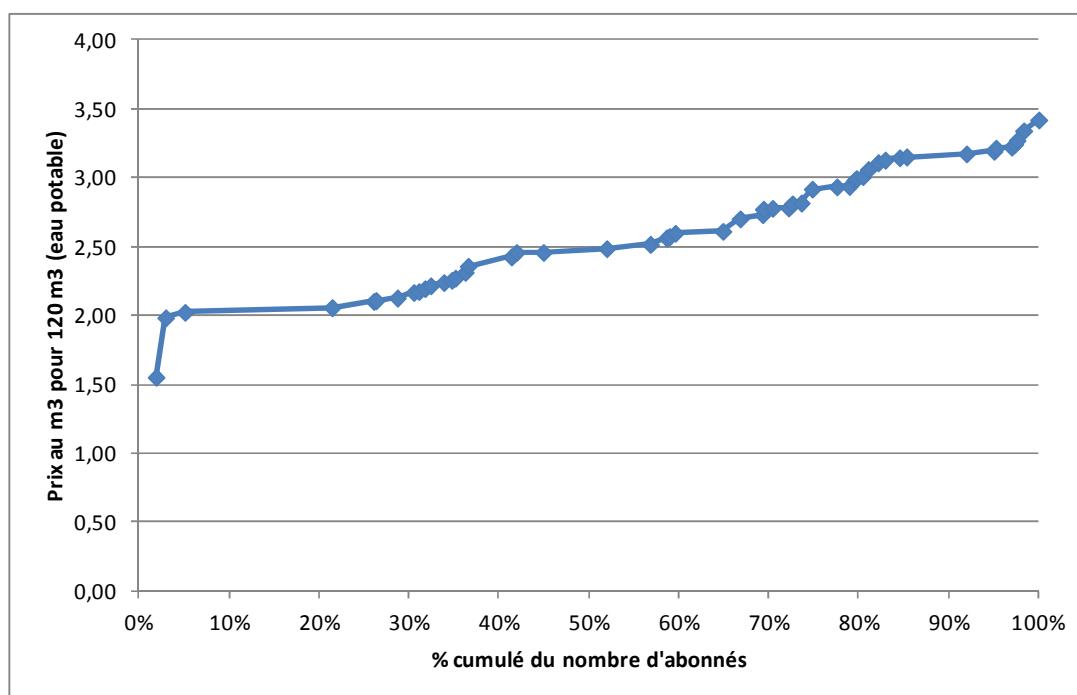
LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITES DISTRIBUTRICES

Les variations du prix de l'eau entre collectivités distributrices sont liées aux particularités locales des collectivités:

- **Les particularités techniques** : densité de la population desservie, qualité et localisation de la ressource, présence de gros consommateurs, exportations d'eau, âge et état des canalisations ;
- **La structure et l'histoire des collectivités** : taille des communes, équipements, investissements, remboursement d'emprunts.

Ces disparités se retrouvent également pour l'assainissement collectif (contraintes de collecte et de traitement des eaux)

Le graphe ci-dessous présente la répartition des prix de l'eau potable par nombre d'abonnés :



Le tableau ci-dessous synthétise les données de prix sur l'Ille-et-Vilaine :

		2013	2012	% d'évolution 2012-2013
Ensemble des collectivités	Nombre de collectivités	51		-
	Nombre d'abonnés	456 596		-
	% d'abonnés	100%		-
	Prix moyen	2,54	2,54	-0,3%
	Prix minimum	1,55	1,52	1,9%
	Prix maximum	3,42	3,54	-3,4%
Collectivités rurales	Nombre de collectivités	36		-
	Nombre d'abonnés	248 122		-
	% d'abonnés	54%		-
	Prix moyen	2,80	2,81	-0,4%
	Prix minimum	2,10	2,18	-3,4%
	Prix maximum	3,42	3,54	-3,4%
Collectivités mixtes à urbaines	Nombre de collectivités	15		-
	Nombre d'abonnés	208 474		-
	% d'abonnés	46%		-
	Prix moyen	2,23	2,23	-0,02%
	Prix minimum	1,55	1,52	1,9%
	Prix maximum	2,70	2,73	-0,9%

Données : prix au m³ pour 120 m³ (TTC avec redevance) / moyenne pondérée par nombre d'abonnés / distinction urbain-rural réalisée selon les critères de la FNCCR (rural si < 35 ab./km de réseau et conso < 15 m³/j/km de réseau)

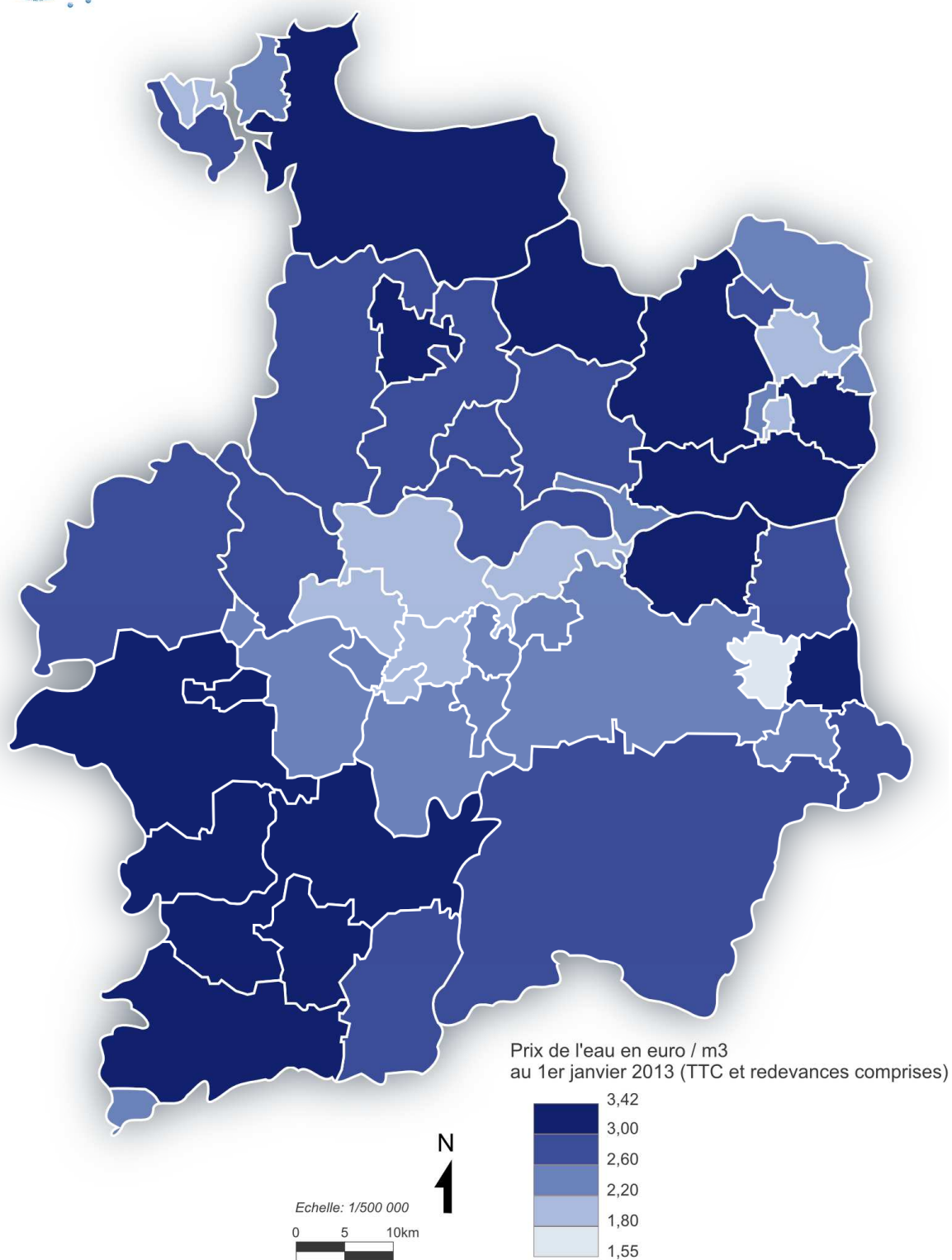
NB : La comparaison des prix entre collectivités dotées d'une régie et celles ayant un délégataire n'est pas pertinente sur le département, du fait du faible nombre de régies (3) et leur caractère exclusivement urbain.

On observe une différence marquée entre les collectivités rurales et les collectivités mixtes et urbaines (prix moyen plus élevé de 26% pour les collectivités rurales). Ceci s'explique principalement par un linéaire de canalisation par abonné plus important en milieu rural.

D'autres paramètres (effort de renouvellement des réseaux, date de renouvellement du contrat de délégation de service public, présence de gros consommateurs ou de ventes en gros, origine de l'eau, économies d'échelle) expliquent les disparités entre collectivités.



Prix de l'eau par service d'eau potable en 2013



Source: IGN BD Carto réalisation SMG 35 2013

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des Exploitants par collectivité, compétences et date d'échéance des contrats
Situation 2012

	Collectivité	Compétence	Prestataire	Depuis	Durée	Date Fin
1	ACIGNE	Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
2	ARGENTRE-DU-PLESSIS	Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2005	12	31/12/2016
3	CESSON-SEVIGNE	Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2005	12	31/12/2016
4	COMBOURG	Distribution	VEOLIA EAU	01/07/2010	10	30/06/2020
5	DINARD	Distribution	C.D.E.	01/01/2006	12	31/12/2017
6	LE RHEU	Distribution	SAUR	01/07/2012	10	30/06/2023
7	LECOUSSE	Production/Distribution	SAUR	01/01/2005	12	31/12/2016
8	LIFFRE	Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
9	MONTFORT-SUR-MEU	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2003	18	31/12/2020
10	REDON	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2007	15	31/12/2021
11	RENNES	Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2005	10	31/12/2014
12	SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	Distribution	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018
13	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2005	15	31/12/2019
14	SIE D'ANTRAIN SUR COUESNON	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2003	13	31/12/2015
15	SIE D'AUBIGNE- FEINS- MONTREUIL	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/07/2012	12	30/06/2024
16	SIE DE BEAUFORT	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/07/1974	40	30/06/2014
17	SIE DE CHANTEPIE - VERN /SEICHE	Production/Distribution	VEOLIA EAU	02/07/2008	15	01/07/2023
18	SIE DE CHATEAUBOURG	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2007	12	31/12/2018
19	SIE DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILY	Production/Distribution	SAUR	01/01/2002	12	31/12/2013
20	SIE DE HAUTE VILAINE	Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
21	SIE DE LA CHAPELLE JANSON	Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2002	12	31/12/2013
22	SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	Production/Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
23	SIE DE LA FORET DU THEIL	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2011	10	31/12/2020
24	SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	Production/Distribution	SAUR	01/01/2013	9	01/01/2022
25	SIE DE LA REGION DE TINTENIAC - BECHEREL	Production/Distribution	SAUR	01/01/2005	12	31/12/2016
26	SIE DE LA REGION NORD DE RENNES	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2001	24	31/12/2024
27	SIE DE LA REGION SUD DE RENNES	Production/Distribution	VEOLIA EAU	20/02/2008	12	19/02/2020
28	SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	Distribution	SAUR PLUDUNO	01/01/2006	12	31/12/2017
29	SIE DE LA VALLEE DU BEUVRON	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/1997	20	31/12/2016
30	SIE DE LA VALLEE DU COUESNON	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2013	12	31/12/2024
31	SIE DE LILLION	Production/Distribution	SAUR	01/01/2004	12	31/12/2015
32	SIE DE MAURE- MERNEL	Production/Distribution	SAUR	01/01/2010	12	31/12/2021
33	SIE DE MONTAUBAN - ST MEEN	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2006	10	31/12/2015
34	SIE DE MONTAUTOUR	Production/Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
35	SIE DE MONTERFIL - LE VERGER	Production/Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
36	SIE DE PACE-VEZIN-SAINT GILLES	Distribution	SAUR	01/01/2004	11	31/12/2014
37	SIE DE PARIGNE - LANDEAN	Production/Distribution	STGS	01/07/2012	12	30/06/2024
38	SIE DE PORT DE ROCHE	Distribution	SAUR	01/01/2002	12	31/12/2013
39	SIE DE ROPHEMEL	Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
40	SIE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE	Production/Distribution	SAUR	01/01/2005	12	31/12/2016
41	SIE DE VAL D IZE	Production/Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
42	SIE DES BRUYERES	Production/Distribution	SAUR	01/01/2002	12	31/12/2013
43	SIE DU CHESNE	Production/Distribution	SAUR	01/01/2006	12	31/12/2017
44	SIE DU PAYS DE BAIN	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2011	12	31/12/2022
45	SIE DU PAYS DU COGLAIS	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2002	12	31/12/2013
46	SIVOM de la Bazouge du Désert-Louvigné du Désert	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2013	10	31/12/2022
47	SMP OUEST 35	Production	SAUR	01/01/2002	12	31/12/2013
48	SMPBR	Production	VEOLIA EAU	01/01/2011	4	31/03/2015
49	SMPCE	Production	SAUR PLUDUNO	01/01/2012	2	30/06/2014
50	SPIR	Production	SAUR	11/03/2008	9	31/12/2017
51	SYMEVAL	Production	VEOLIA EAU	01/01/2005	12	31/12/2016
52	SYNDICAT DE LE PERTRE-ST CYR	Production/Distribution	SAUR	01/01/2005	12	31/12/2016
53	VITRE	Production/Distribution	VEOLIA EAU	01/01/2011	12	31/12/2022

Annexe 2 : Bilan technique distribution 2012 par secteur de distribution 1/2

Service de distribution	Population totale desservie par le service en vigueur en 2012	Abonnés		consommation (m ³)	Consommation moy. Par abonné		Rendement RPQS	Indice linéaire de perte (m ³ /km/jour) IIp	Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour) IIc	Longueur conduites	
		Nombre en 2012	Variation/ 2011		m3	Variation/ 2011				Total (km)	Moy. par abonné (mètre)
ACIGNE	6 370	2567	1,14%	211 557	82,41	0,64%	88,33%	0,94	7,1	82	32
ARGENTRE-DU-PLESSIS	4 300	1813	3,54%	157 743	87,01	-9,29%	89,23%	0,52	4,3	101	56
CESSON-SEVIGNE	15 900	6715	5,32%	967 118	144,02	-6,21%	94,19%	1,13	18,3	145	22
COMBOURG	5 730	2767	-0,29%	235 653	85,17	-3,10%	81,30%	1,03	4,5	147	53
DINARD	11 299	10770	1,64%	723 995	67,22	-7,36%	88,18%	3,39	25,3	95	9
FOUGERES	20 646	9845	0,13%	906 194	92,05	-3,33%	87,75%	6,14	44,1	120	12
LE RHEU	7 150	2927	2,74%	263 680	90,09	-5,20%	85,82%	2,24	13,6	53	18
LECOUSSE	3 100	1476	2,07%	128 865	87,31	7,14%	81,08%	1,64	7,0	51	34
LIFFRE	6 903	3127	1,49%	423 801	135,53	-2,04%	79,71%	2,99	11,8	98	31
MONTFORT-SUR-MEU	6 490	3012	3,40%	696 402	231,21	-7,04%	94,82%	1,84	33,8	57	19
REDON	10 318	5052	-0,77%	558 183	110,49	-3,31%	81,45%	4,54	20,0	78	15
RENNES	212 200	74632	1,73%	9 604 451	128,69	-3,27%	91,07%	5,32	54,4	485	6
SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	3 760	1513	0,67%	127 294	84,13	-0,87%	82,17%	1,35	6,2	56	37
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	10 440	4853	12,49%	481 071	99,13	-11,99%	88,59%	3,13	24,4	54	11
SAINT-LUNAIRE	2 400	2520	0,84%	157 019	62,31	-1,33%	91,91%	0,73	8,4	52	21
SAINT-MALO*	48 800	32199	2,35%	2 800 000	86,96	5,7%	86,88%	3,75	24,8	312	10
SIE D'ANTRAIN SUR COUESNON	7 210	3602	-0,74%	511 909	142,12	3,49%	85,46%	0,86	5,0	331	92
SIE D'AUBIGNE- FEINS- MONTREUIL	4 100	1948	3,18%	135 485	69,55	-8,56%	90,43%	0,30	2,8	134	69
SIE DE BEAUFORT	57 962	30378	-3,33%	2 415 533	79,52	4,60%	89,72%	1,32	11,6	1385	46
SIE DE CHANTEPIE - VERN /SEICHE	17 600	8177	2,23%	697 548	85,31	-1,72%	91,83%	1,24	14,0	137	17
SIE DE CHATEAUBOURG	52 400	21996	3,84%	3 176 441	144,41	-2,11%	92,08%	0,84	9,8	1134	52
SIE DE GUIPRY-MESSAC-ST MALO DE PHILY	6 463	3485	2,62%	265 479	76,18	-4,97%	83,26%	0,82	4,1	178	51
SIE DE HAUTE VILAINE	3 800	1566	1,23%	144 587	92,33	-1,40%	85,52%	0,47	2,8	143	92
SIE DE LA CHAPELLE JANSON	2 920	1250	-1,26%	104 769	83,82	4,88%	78,30%	0,81	2,9	122	97
SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	16 700	7881	2,02%	708 383	89,88	-2,15%	85,18%	0,61	3,5	623	79

* Ville de St Malo : estimation des chiffres de 2012 du fait du passage en régie et du nouveau périmètre.

Annexe 2 : Bilan technique distribution 2012 par secteur de distribution 2/2

Service de distribution	Population totale desservie par le service en vigueur en 2012	Abonnés		consommation (m ³)	Consommation moy. Par abonné		Rendement RPQS	Indice linéaire de perte (m ³ /km/jour) Ilp	Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour) Ilc	Longueur conduites	
		Nombre en 2012	Variation/ 2011		m3	Variation/ 2011				Total (km)	Moy. par abonné (mètre)
SIE DE LA FORET DU THEIL	55 091	24092	0,00%	2 556 318	106,11	-0,96%	78,30%	1,07	3,9	1874	78
SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	9 620	4537	2,05%	348 143	76,73	-4,23%	82,10%	0,62	2,9	359	79
SIE DE LA REGION DE TINTENIAC - BECHEREL	26 560	12508	2,68%	1 051 243	84,05	-0,26%	83,93%	0,86	4,5	764	61
SIE DE LA REGION NORD DE RENNES	49 600	21256	4,33%	1 954 557	91,95	-1,73%	84,67%	1,58	8,7	614	29
SIE DE LA REGION SUD DE RENNES	51 204	22156	4,98%	2 048 479	92,46	-1,92%	90,72%	0,98	9,6	590	27
SIE DE LA RIVE GAUCHE DE RANCE	11 700	8769	2,16%	614 175	70,04	-0,54%	90,43%	1,23	11,6	188	21
SIE DE LA VALLEE DU BEUVRON	740	371	1,92%	31 460	84,80	5,66%	79,85%	0,45	1,8	50	134
SIE DE LA VALLEE DU COUESNON	9 840	4677	2,41%	364 055	77,84	-1,21%	76,44%	0,84	2,7	374	80
SIE DE LILLION	31 180	13590	3,22%	1 464 024	107,73	-3,81%	86,57%	1,21	7,8	516	38
SIE DE MAURE- MERNEL	6 660	3313	2,82%	238 468	71,98	-7,29%	79,65%	0,67	2,6	249	75
SIE DE MONTAUBAN - ST MEEN	25 300	11487	1,16%	1 876 875	163,39	-3,20%	82,19%	1,33	6,2	840	73
SIE DE MONTAUTOUR	6 150	2721	2,76%	265 185	97,46	-4,39%	80,48%	0,62	2,6	287	105
SIE DE MONTERFIL - LE VERGER	2 670	1005	1,52%	86 327	85,90	-0,90%	85,32%	0,86	5,0	48	48
SIE DE PACE-VEZIN-SAINT GILLES	17 800	8364	3,76%	704 081	84,18	-1,17%	90,04%	0,91	8,2	236	28
SIE DE PARIGNE - LANDEAN	2 640	1131	1,16%	95 533	84,47	1,20%	82,75%	0,57	2,7	97	86
SIE DE PORT DE ROCHE	14 000	7333	0,81%	551 725	75,24	-1,87%	78,42%	0,87	3,2	488	66
SIE DE ROPHEMEL	19 450	8109	3,33%	665 219	82,03	-4,59%	90,75%	0,43	4,3	433	53
SIE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE	15 000	6343	3,71%	562 882	88,74	-4,24%	83,22%	0,96	4,8	324	51
SIE DE VAL D IZE	7 500	3242	2,27%	311 463	96,07	-5,73%	86,89%	0,46	3,1	279	86
SIE DES BRUYERES	30 900	14029	2,32%	1 106 553	78,88	-3,35%	80,25%	1,00	4,1	792	56
SIE DU CHESNE	11 400	5004	3,84%	536 889	107,29	-10,12%	74,39%	1,25	3,6	421	84
SIE DU PAYS DE BAIN	12 470	5550	-1,86%	523 006	94,24	4,88%	80,02%	1,03	4,1	351	63
SIE DU PAYS DU COGLAIS	16 290	7632	1,06%	916 939	120,14	2,49%	88,33%	0,53	4,0	627	82
SIVOM de la Bazouge du Désert-Louvigné	8 200	3948	0,20%	316 025	80,05	-1,94%	86,84%	0,41	2,7	345	88
SYNDICAT DE LE PERTRE-ST CYR	2 000	875	0,69%	97 350	111,26	-3,90%	80,08%	0,76	3,1	89	102
VITRE	17 060	8483	2,01%	1 508 676	177,85	1,86%	98,37%	0,97	59,2	161	19
Total département	1 005 986	456 596	1,92%	47 398 810	103,80	-3,01%	87,76%	1,21	8,71	17 569	38



Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine

**2 d Jacques Frimot
35000 Rennes
Tel : 02 99 85 50 69
Fax : 02 99 85 52 35
contact@smg35.fr**